

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 280-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.1107

Déposée le: 16.11.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Flück (Brienz, PLR) (porte-parole)
von Känel (Lenk i.S., UDC)
Keller (Hinterkappelen, Les Verts)
Cosignataires: 7

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 19.11.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Itinéraires de randonnée à vélo et en VTT: égalité de traitement

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Assurer la coordination des itinéraires régionaux et nationaux de randonnée à vélo, en VTT et en rollers de SuisseMobile dans le canton de Berne.
2. Prendre en charge l'entretien de la signalisation de ces itinéraires dans le canton de Berne.
3. Faire en sorte que les intérêts de la mobilité à vélo, en VTT et à pied soient également défendus au sein du Centre de prestations Mobilité douce. Elaborer des mémentos sur la base du document « Coexistence entre randonnée pédestre et vélos » / VTT (Position commune Suisse Rando – bpa – Swiss Cycling – SuisseMobile – Club Alpin Suisse CAS – Suisse Tourisme, janvier 2015).
4. Procéder aux adaptations nécessaires du Plan sectoriel pour le trafic cycliste et/ou du Plan sectoriel du réseau des itinéraires de randonnée pédestre ou éventuellement remplacer ces documents par un autre outil de planification cantonal adapté.

Développement :

- Le VTT est un sport de loisir mais aussi, dans le canton touristique qu'est Berne, une offre toujours plus importante devant être considérée comme une plus-value complémentaire à l'offre classique de randonnées.
- Le canton assure actuellement la coordination des itinéraires régionaux et nationaux de randonnée à vélo de SuisseMobile et l'entretien de la signalisation. S'agissant des itinéraires en VTT et en rollers, il n'y a pas de solution homogène, puisque la coordination et l'entretien sont assurés soit par les conférences régionales ou les régions d'aménagement, soit par les communes. Ce qui pose régulièrement des problèmes de délimitation de compétences pour la planification des itinéraires et l'entretien du balisage.
La planification, l'aménagement, la gestion et l'entretien des itinéraires en VTT sont largement l'apanage des communes, comme pour les itinéraires à vélo et les itinéraires de randonnée.
- Compte tenu de la place qu'a prise aujourd'hui le VTT, le Centre de prestations Mobilité douce devrait en défendre les intérêts au même titre que ceux de la randonnée pédestre et placer vélo, VTT et randonnée pédestre sur un pied d'égalité.

Avantages :

- Les cyclistes, les adeptes du VTT et ceux de la randonnée pédestre sont placés sur un pied d'égalité dans la législation.
- Le canton suit ainsi l'exemple de la plupart des cantons.
- La coordination, l'attribution des mandats de balisage, le contrôle et l'entretien de la signalisation sont plus simples et plus efficaces.
- Les itinéraires de randonnée à VTT sont considérablement améliorés dans le canton de Berne.
- Le VTT, qui, aujourd'hui déjà, occupe une place importante aux côtés de l'offre touristique classique l'été et en moyenne saison et va occuper à l'avenir une place plus grande encore, est reconnu à sa juste valeur.
- La plus-value créée par les adeptes du VTT est relativement élevée.

Répercussions financières :

Le coût annuel de la coordination et de la signalisation des itinéraires nationaux et régionaux de randonnée en VTT (342 et 124 km respectivement) ainsi que des itinéraires nationaux et régionaux de randonnée en rollers (83 km) se monte provisoirement à 50 000 francs environ (549 km en tout, plus la main d'œuvre).

Les tâches supplémentaires induites au Centre de prestations Mobilité douce pour la mise sur pied d'égalité du vélo et du VTT sont raisonnables et devraient pouvoir être accomplies par les effectifs actuels.

Motivation de l'urgence :

La planification a débuté dans plusieurs régions pour le vélo et le VTT. Il faut s'assurer que les travaux puissent être menés de manière coordonnée.

Destinataires

- Sélectionner la Direction
- Grand Conseil